

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 793 Subventions (4.000 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville (18e, 19e et 20e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations La Fabrique Documentaire et La Toile Blanche pour la réalisation de leurs actions en 2017 dans les 18e, 19e et 20e arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville, est attribuée à l'association La Fabrique Documentaire 73, boulevard Barbès 75018 Paris. 138941 ; 2017-05029.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville, est attribuée à La Toile Blanche 59, rue Saint-Blaise 75020 Paris. 180465; 2017-07416.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO